

**COMPTE-RENDU
DE LA
SEANCE EXCEPTIONNELLE DU 18 NOVEMBRE 2019**

Date de convocation : 15 novembre 2019

Date d'affichage : 25 novembre 2019

Présents : Mme Aliénor CHASSINE – MM. Éric CAPRON – Arnaud MARQUIS – Michel de METZ – Maurice BOULOT – Philippe MARCHET – M. Bernard VINCENT – Xavier MOREAU

Absente excusée : Madame Gaëlle FONTANA (procuration donnée à Monsieur Éric CAPRON)

En présence de M. Aurélien DARRAS, responsable Travaux de la Métropole

ORDRE DU JOUR

- Point sur les travaux d'aménagement rue de Revelles
- Délibération : décision sur les nouvelles conventions d'entretien de la bibliothèque et des espaces verts
- Questions et informations diverses

■ I / Point sur travaux d'aménagement de la rue de Revelles en présence de Monsieur Aurélien DARRAS, Responsable des travaux de la Métropole

Un point sur les travaux de la rue de Revelles est réalisé en séance en présence de riverains.

Monsieur le Maire évoque les difficultés rencontrées tout au long des phases de conception et maintenant de réalisation de ces travaux.

La parole est donnée à Monsieur DARRAS, chargé de la conception et du suivi de la réalisation de cette phase travaux.

Celui-ci procède à un rappel historique des problèmes rencontrés depuis le commencement d'élaboration du premier projet datant de 2015.

Il a rappelé que ce projet se trouve sur un axe à la fois communal, métropolitain et départemental.

La commande a été faite par la commune, les études par la métropole.

Trois projets successifs ont été soumis au Département et à la Chambre de l'Agriculture pour validation.

Le dernier projet a intégré les préconisations et obligations émanant de ces services.

Une information a été faite auprès des particuliers avec présentation des plans. Il n'a pas fait l'objet de remarques particulières à ce stade, les interrogations soulevées concernant plutôt les conditions de réalisation.

Cette réunion avait pour but d'expliquer comment et pourquoi cette version a été adoptée. Un échange a eu lieu avec des riverains. Chacun a pu se rendre compte de la complexité d'une telle réalisation, compte tenues des contraintes liées à la configuration des lieux et aux normes réglementaires et de la difficulté à pouvoir satisfaire les souhaits exprimés.

Il a été évoqué le problème de l'écoulement des eaux pluviales dans cette même rue.

A l'origine un avaloir devait être implanté mais ce projet n'a pas eu lieu.

Monsieur le Maire posera de nouveau la question à la métropole qui étudiera la faisabilité d'un nouvel avaloir.

A l'issue de ces échanges, le conseil a délibéré.

Il a procédé à un vote pour la reprise des travaux :

- Pour le plateau :
 - o 9 Pour, 0 contre, 0 abstention
- Pour les écluses :
 - o 2 fosses : 3 Pour, 6 contre, 0 abstention
 - o 4 fosses : 6 Pour, 3 contre, 0 abstention

Les travaux recommenceront cette semaine.

■ II / Délibération sur les nouvelles conventions d'occupation du domaine public pour la bibliothèque et de remboursement des dépenses de fonctionnement pour l'entretien de celle-ci et des espaces verts

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour l'approbation des nouvelles conventions concernant les espaces verts et la bibliothèque établies par Amiens métropole.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une mise à jour des surfaces et des prestations concernant ces 2 domaines était nécessaire suite à la modification de certains périmètres. Pour rappel, ces conventions permettent de déterminer les sommes redevables par la Métropole à la commune.

Pour information, le terrain multisport ne relevant plus de la compétence métropolitaine (modification des critères de prise en charge et notamment le fait qu'il n'y ait pas de club affilié sur la commune), tombe de ce fait dans le domaine communal. Monsieur le Maire ne signera cette convention qu'après la remise à niveau de l'état de cette installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouvelles conventions d'occupation du domaine public pour la bibliothèque et de remboursement des dépenses de fonctionnement supportées par la commune de Creuse pour le compte de la métropole et autorise Monsieur le Maire à les signer et à les exécuter.

■ III / Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un compte professionnel a été ouvert avec les magasins Auchan. Monsieur le Maire a expliqué à l'assemblée délibérante le mode de fonctionnement de ce nouveau service notamment pour l'acquisition des cartes cadeaux pour le Noël des enfants.
- Taxe d'habitation : Monsieur le Maire a exposé aux membres du conseil le mode de compensation de la taxe d'habitation transmis par la direction des finances publiques.

La loi prévoit d'affecter à la commune la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Pour Creuse, la TFPB étant supérieure au montant perçue dans le cadre de la taxe d'habitation actuelle et le dépassement inférieur à 10000 Euros, la commune conservera le bénéfice de cette surcompensation. Il est à noter que pour cette année, les allègements initiés en 2018 n'ont à ce jour pas été compensés pour la commune.

- Travaux de l'église : La subvention accordée par la Région est accordée. La commune attend la confirmation officielle de cette attribution avant d'autoriser le commencement des travaux (pour rappel, réfection du plafond et du plancher) comme la procédure l'y oblige.

- Ecluses de la rue Principale : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une partie du matériel a été livré à la métropole, mais il manque les dispositifs de fixation (supports, boulonnerie...) empêchant de ce fait la mise en œuvre sur le site.

Séance levée à 21h40